

RAPPEL des PERIODES de SEMIS des CULTURES D'AUTOMNE/HIVER

Sommaire

ACTUALITES	1
ORDRE DE SEMIS DES CULTURES D'HIVER :	2
TRAITEMENT DES SEMENCES DE FERME AU VINAIGRE	2
BLE TENDRE	2
TRITICALE	3_Toc55901920

SEIGLE	3
GRAND EPEAUTRE	3
POIS PROTEAGINEUX D'HIVER.....	3
FEVEROLE	4
LES FORMATIONS DE DECEMBRE.....	4

ACTUALITES

EFFLUENTS ISSUS « D'ELEVAGE INDUSTRIEL » : MODALITES D'ENTREE EN APPLICATION DE LA DEFINITION AU 1^{ER} JANVIER

Un premier arbitrage avait été rendu en 2019 pour la définition de la notion « d'élevage industriel » précisant notamment les effluents interdits d'épandage sur des terres bio.

La date de mise en application au 1^{er} janvier 2021 a été confirmée et les modalités de mise en application précisées le 30/10/20. Vous trouverez le détail ci-dessous.

Rappel : interdiction d'épandage sur des terres bio d'effluents issus « d'élevages industriels » à partir du 1^{er} janvier 2021 :

« Sont exclus à partir du 1^{er} janvier 2021 d'une utilisation sur des terres biologiques au sens de l'annexe I du RCE n°889/2008, les effluents :

- ✓ d'élevages en système caillebotis ou grilles intégral et dépassant les seuils définis en annexe I de la directive n°2011/92/UE
- ✓ d'élevages en cages et dépassant les seuils définis en annexe I de la directive n°2011/92/UE.

Pour rappel, ces seuils sont les suivants, par exploitation :

- 85 000 emplacements pour les poulets
- 60 000 emplacements pour les poules
- 3 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kilogrammes)
- 900 emplacements pour les truies.

Quels délais de mise en conformité vis-à-vis de cette définition concernant les fertilisants fabriqués ?

Le Ministère a souhaité allonger les délais de commercialisation et d'utilisation pour tous fertilisants fabriqués jusqu'au 31 décembre 2020 :

Les fabricants de fertilisants disposeront d'un an pour

commercialiser leurs stocks UAB :

↳ ils pourront commercialiser des fertilisants UAB non-conformes à la définition jusqu'au 31 décembre 2021. A partir du 1^{er} janvier 2021, il leur sera interdit de produire des fertilisants UAB non-conformes à la définition.

Les producteurs disposeront de deux ans pour utiliser leurs stocks UAB :

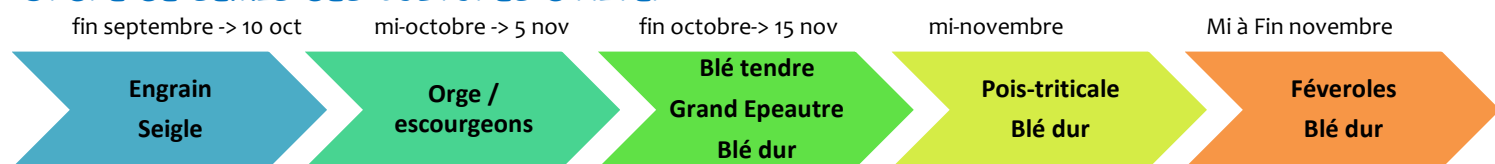
↳ ils pourront utiliser des fertilisants UAB non-conformes à la définition jusqu'au 31 décembre 2022 (nous parlons ici de fertilisants fabriqués jusqu'au 31 décembre 2020 et commercialisés en 2021 (andains de compost, fertilisants en sachets...)).

Quid de l'utilisation des effluents d'élevages "industriels" en épandage direct et cas des méthaniseurs et composteurs

L'utilisation des effluents d'élevages "industriels" en épandage direct et l'utilisation des digestats / composts issus des méthaniseurs / composteurs qui contiendraient des effluents « d'élevages industriels » ne seront plus autorisées en AB dès le 1^{er} janvier 2021.

Le manquement « Utilisation de produits répertoriés à l'Annexe I, du RCE n°889/2008, mais sans tenir compte de la restriction liée à l'interdiction d'utiliser des produits en provenance 'd'élevages industriels' » devra être relevé par les organismes certificateurs dès le 1^{er} janvier 2021. Toutefois une souplesse d'application de la mesure sanctionnant ce manquement leur sera demandée pour l'année 2021.

ORDRE DE SEMIS DES CULTURES D'HIVER :



TRAITEMENT DES SEMENCES DE FERME AU VINAIGRE

Le traitement des graines de blé au vinaigre est préconisé à raison d'un litre de vinaigre à 8% d'acide acétique par quintal. Le vinaigre blanc est un produit sans AMM ; c'est une « substance de base » qui est inscrite dans la liste des « Produits Naturels Peu Préoccupants ». Il est utilisable par les agriculteurs bios à condition qu'il soit de qualité alimentaire et que le taux d'acide acétique soit inférieur à 10%. Sous réserve de respecter la dose préconisée, l'utilisation du vinaigre ne dégrade pas la faculté germinative. L'origine du vinaigre peut varier (blanc, de cidre, de vin...), par contre, l'utilisation d'acide acétique pur est, elle, interdite.

BLE TENDRE

 **Périodes de semis recommandées**

	25-oct	1-nov	5-nov	10-nov	15-nov	< 15 nov
ATARO – CHEVALIER – DESCARTES – HANSWIN LUDWIG - MATHEO – PIRENEO - PANNONIKUS RENAN - RGT VENEZIO - TENGRI – WIWA						
POESIE – WENDELIN - MONTALBANO						
ACTIVUS - ADESSO – ANGELUS – ANNIE - ATTLASS ATTRAKTION – CHEVIGNON – GRAZIARO - GWENN EHOGOLD – EMILIO – ENERGO - FORCALI - FRUCTIDOR HENDRIX – KWS EXTASE - LG ABSALON – POSMEDA RGT SACREMENTO – RGT VENEZIO RUBISKO - SATURNUS - SKERZZO						
ALESSIO – AREZZO - DESCASTES - FILON – FLAMENKO FORCALI - GENY - GHAYTA- IZALCO CS ORLOGE - METROPOLIS - REBELDE						
ALHAMBRA – APACHE - GALLUS - NOGAL						
LISKAMM – LENNOX – TOGANO <i>Variétés alternatives pouvant être semées au printemps</i>						

En complément : les instituts produisent des fiches descriptives des variétés de blé, sur la base des essais conduits dans toute la France (caractéristiques agronomiques et technologiques). Ces fiches sont consultables sur leurs sites en suivant les liens :

- Pour ARVALIS : http://www.fiches.arvalis-infos.fr/liste_fiches.php?fiche=var&type=512
- Pour l'ITAB : <http://www.itab.asso.fr/activites/varietes-bles.php>

 **Densité par périodes de semis**

	25-oct	1-nov	15-nov
Limon argileux	300	330	380
Limons battants sains	(320)	(350)	(400)
Argilo-calcaire profonds			
Limons battants humides	320	360	400
Limons sableux	(350)	(400)	(440)
Sables limoneux			
Sables	360	400	440
Argilo-calcaires sup.	(390)	(430)	(460)
Argiles (> 30%)			

En gras : pour des semis en bonnes conditions - Entre parenthèses : préparation difficile, pierres, mottes, risque limaces - Le tableau ci-dessus prend en compte les pertes éventuelles liées au désherbage mécanique.

TRITICALE

Préconisations et périodes de semis

Comme pour le blé, les mélanges variétaux ont un intérêt pour limiter les risques climatiques et sanitaires

		25-oct	1-nov	15-nov	1-dec	15-dec	15-janv	< 1-fev
Valeurs sûres	ELICSIR - RGT RUMINAC ^{NCM}							
Autres variétés	EXAGON - CEDRICO - KASYNO							
Valeurs sûres	BREHAT - RAMDAM - RGT ÉLEAC							
Autres variétés	ANAGRAM - KEREON - MENHIR OXYGEN - RGT OMEAC ^{NCM} TRICANTO - TULUS - VIVIER							
A suivre	RGT SULIAC							
Valeurs sûres	BIKINI* - JOKARI *Variété alternative pouvant être semées au printemps							

^{RJ} : ces variétés sont sensibles à la rouille jaune, nous les indiquons à titre informatif mais elles sont à éviter –^{NCM} Ne convient pas en Mélange : ces variétés ont versé dans les essais triticales + pois fourrager.

Densité par périodes de semis

TYPES DE SOL	25-oct	> 5-nov
Limons argileux / Limons battants sains / Argilo-calcaire profonds	280	320
Limons battants humides / Limons sableux / Sables limoneux	310	350
Sables / Argilo-calcaires sup. / Argiles (> 30%)	340	370

Ces densités pourront être majorées de 10% en cas de préparation difficile, pierres, mottes...

On ne dépasse pas les 400gr/m², sauf situations difficiles.

SEIGLE

Dans la rotation, choisir un précédent sans repousses de céréales ni de folle avoine. Il peut être semé en 2^{ème} ou 3^{ème} paille car résistant au piétin verse et autres maladies du pied. Il est par contre très sensible à l'ergot : ne pas l'implanter derrière une céréale sur laquelle vous avez observé des grains ergotés.

Population, panifiable	DUKATO
Bonnes variétés meunières	ELEGO, CAROASS
Valeur boulangère moyenne	CANTOR

Semer 250 à 300 grains / m².

L'objectif est de n'avoir pas plus de 400-500 épis au m² pour éviter la verse.

Mélange seigle + lentillons :

Seigle : 80-90 gr/m² + Lentillons 250-300 gr/m²

GRAND EPEAUTRE

Pour le grand épeautre, on vise 160 kg/ha en ouvrant au maximum la distribution. Il faut vérifier très régulièrement les descentes, car les bourrages sont fréquents. En fonction des semoirs, vous ne pourrez pas dépasser 120 à 140 kg/ha.

Ne jamais décortiquer l'épeautre pour faciliter le semis : celui-ci perdrait alors sa faculté germinative.

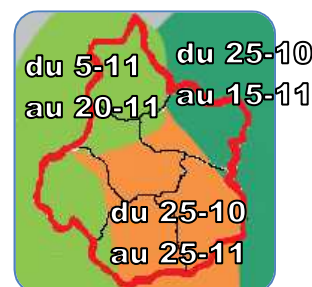
POIS PROTEAGINEUX D'HIVER

Préconisations (sources : Terres Inovia)

Les dates de semis optimales prennent en compte le développement du pois et son acquisition de la tolérance au froid.

Pour la densité de semis, on retiendra :

- 70 à 80 graines/m² en sol limoneux,
- 80 à 90 graines/m² en sol caillouteux,
- 115 graines/m² en sol de craie.



Désherbage à l'aveugle du pois :

Un passage de herse étrille ou de houe rotative à l'aveugle, dès que la portance du sol est suffisante, est intéressant car les adventices sont très jeunes et donc faciles à détruire. Cependant, le stade germination étant très sensible à l'écrasement des roues, n'intervenir en prélevée que si nécessaire (levée d'adventices) et préférer des outils larges pour diminuer la surface des passages de roues.

On peut associer le pois à une céréale.

L'orge est la céréale la plus précoce, elle permet de s'assurer de ne pas avoir à « attendre » que la céréale soit mure – elle a également un effet répulsif sur les pigeons

Densité de la céréale associée : 80 graines/m² max.

Le but ici est double : prendre la place des graminées adventices (ray-gras et vulpin) et « tenir » la culture pour limiter la verse.

FEVEROLE

 **Préconisations (sources : Terres Inovia)**

Le choix de la date de semis doit tenir compte de deux facteurs : le risque de développement de maladies aériennes à des stades précoces et la tolérance au froid.



Si on sème trop tôt, les maladies se développent*, si on sème trop tard, les plantes sont sensibles au froid. Pour limiter le gel, on essaie de ne pas atteindre le stade 6 feuilles trop tôt. Cette année, les conditions sont exceptionnellement bonnes, on évitera de semer avant le 15 novembre : pas de précipitation donc.

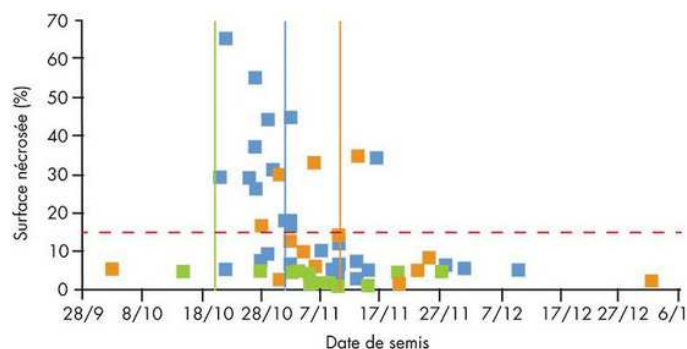
Les semis plus tardifs sont possibles, mais le risque de gel plus fort.

Densité de semis : semer 30 à 35 grains/m² (pas plus de 45 gr./m²), pour obtenir un peuplement de 20 à 25 plantes/m².

Profondeur de semis : si possible, semer à une profondeur de 7-8 cm.

*Le semis doit être réalisé pendant la période préconisée. Un semis précoce entraîne un risque de plus de 50% d'observer une sévérité du botrytis supérieure à 15% en sortie hiver. La dose de semis ne doit pas dépasser le maximum préconisé, une forte

densité du couvert étant favorable au développement de la maladie.



Lien entre sévérité du botrytis observé en sortie hiver et date de semis.

Début des périodes préconisées pour le semis :

■ Centre (Eure et loir et Loiret) - 20/10-20/11

■ Sud-Ouest - 10/11-20/12

■ Ouest - 01/11-30/11

Associer la féverole à une céréale (le blé est plus facile à battre que le triticale) à raison de 80 graines/m² maximum (environ 40 kg/ha). Le but est simplement de prendre la place des graminées adventices (ray-gras et vulpins) qui s'installeront inexorablement dans la culture...

Attention aux parcelles à proximité de couverts à base de féverole qui sont des réservoirs à botrytis

LES FORMATIONS DE DECEMBRE

Les 3 et 17 décembre à Montargis

« s'orienter vers la bio en grandes cultures »

OBJECTIFS :

Connaître les démarches pour un passage en bio, Bénéficier de l'expérience d'experts et d'un producteur ayant déjà fait un passage réussi vers l'agriculture biologique
Appréhender la faisabilité de la conversion de son exploitation à l'agriculture biologique.

PROGRAMME :

Connaître les règles à respecter en AB
Rencontrer les acteurs de la bio : certificateur, organismes stockeurs.
Partager l'expérience d'un agriculteur en bio

Le 14 décembre à Montargis

« Bien connaître les différents types d'engrais organiques utilisables en agriculture biologique »

Pour mieux les choisir et les utiliser. Adapter les conditions de stockage et d'épandage aux types de produits, dans le respect de la réglementation environnementale.

PROGRAMME :

- Les différents types d'effluents : leur composition et la disponibilité pour les cultures.
- La Directive nitrates et notamment la partie relative au stockage et à l'épandage des effluents d'élevage.
- Définir les objectifs des apports à court terme et moyen terme.
- Les différentes solutions possibles, critères de choix, adaptation aux contextes locaux

INTERVENANTS :

Christian REVALIER, agronome

Myriam OUY, conseillère grandes cultures biologiques

Contact et inscriptions : Myriam OUY : myriam.ouy@loiret.chambagri.fr - 02 38 98 80 44